



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aléas thérapeutiques

Question écrite n° 43853

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant du rapport établi par l'inspection générale des affaires judiciaires, recommandant la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes d'aléas thérapeutiques, financé par une assurance médicale obligatoire des médecins et dont le coût pourrait être contenu, en prévoyant l'abandon par les caisses d'assurance maladie de leur recours contre les tiers.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43853

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1954